



Convocation entretien préalable

Par **bastienbastien**, le **03/03/2010** à **21:02**

Bonjour,

Je suis cadre commercial depuis 10 ans dans une entreprise de 100 personnes. La direction a mis en place un plan de licenciement économique pour 9 personnes (dont moi). J'ai reçu ce jour (03/03) ma convocation pour l'entretien préalable avec RDV le 09 février 2010. Il voulait sans doute parler du 09 Mars (erreur ou document anti-daté ?).

Plusieurs questions:

Si le RDV est le 09 Mars, le délai de 5 jours ouvrables est-il respecté ?

Dois-je me rendre à ce RDV malgré l'erreur de la convocation ?

Cette erreur sur la forme peut-elle remettre en cause la procédure de licenciement ?

Merci de votre aide.

Bastien